

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**Applicables à compter du 16 Juin 2022**

### **Clause n° 1 : Objet et champ d'application**

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Asato Studio et de son client dans le cadre de la vente des services suivants :

- Création de site internet
- Conception de logo
- Conception de Charte Graphique
- Création de vidéo Motion Design
- Conception de supports de communication

### **Clause n° 2 : Prix**

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande, acté par la signature du devis par le client. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société Asato Studio s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

### **Clause n° 3 : Rabais et ristournes**

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Asato Studio serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

### **Clause n° 4 : Escompte**

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## **Clause n° 5 : Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue :

- Par virement bancaire.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

### **Pour la création de site internet :**

- Acompte de 30% à la signature du devis
- Acompte de 35% à la validation des maquettes graphiques
- Solde à la mise en ligne du site internet

### **Pour les autres services :**

- Acompte de 50% à la signature du devis
- Solde à la livraison des fichiers

## **Clause n° 6 : Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services livrés à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société Asato Studio une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des services.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

## **Clause n° 7 : Clause résolutoire**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Asato Studio.

### **Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété**

La société Asato Studio conserve la propriété des biens et créations vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Asato Studio se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

### **Clause n° 9 : Livraison**

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur,
- soit par le dépôt de la marchandise au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts,
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à la société.

### **Clause n° 10 : Force majeure**

La responsabilité de la société Asato Studio ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

**Clause n° 11 : Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Tours.

Fait à Notre-Dame-d'Oé, le 16 Juin 2022